



L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL VERCORS vous accompagne pour le classement de votre meublé



Envoi de la demande de classement, Bon de Commande téléchargeable sur le site internet vercors-experience.com, ou disponible dans les Bureaux d'Information de Lans-en-Vercors et d'Autrans-Méaudre en Vercors.
Ainsi que preuve de déclaration du Meublé de tourisme en mairie via le Cerfa n°14004*04.



Nous prenons rendez-vous dans les 15 jours ouvrables à réception du dossier par téléphone ou par mail afin d'organiser le rendez-vous de visite.
N'hésitez pas à nous contacter quelques jours après l'envoi de votre demande.



Nous venons effectuer une visite de contrôle de votre meublé sous un mois après réception du Bon de Commande.
La visite se fait dans un hébergement non occupé et dans les mêmes conditions qu'à l'arrivée d'un locataire.



Votre décision de classement est actée le jour même si le classement est validé. Le dossier est transmis sous un mois.
Si le classement n'est pas validé, vous disposez de 15 jours pour apporter des améliorations avec preuves à l'appui (photos, factures, devis).



Combien coûte le classement d'un meublé de tourisme ? **Classement valable pour 5 ans.**
160€ par meublé

Le classement ne peut être validé le jour même de la visite ? Vous disposez de 15 jours pour vous engager à réaliser les aménagements demandés. La décision de classement sera validée à l'issue de la transmission des justificatifs (devis, factures, photos).

Vos contacts privilégiés :

Amélie Rossi
Référente technique
246 avenue Léopold Fabre
38250 LANS-EN-VERCORS
Mail : classement@otivercors.com
Tel : 04.76.95.42.62

Anaïs Ounici
Suppléante technique
246 avenue Léopold Fabre
38250 LANS-EN-VERCORS
Mail : classement@otivercors.com
Tel : 04.76.95.42.62